

des Princes &c. Octob. 1757. 24^e
nances. Signé LOUIS. Et plus bas PHELY-
PEAUX.

C'est à Mr. de Montaudouin, Négociant de Nantes, que la Bretagne est redevable de l'établissement de cette Société d'Agriculture, de Commerce & des Arts. Il en a formé le premier projet, & son zèle aussi bien que ses lumières lui ont mérité, avec justice, le titre de Citoyen, dans toute l'étendue & la force du mot.

Nous nous faisons un vrai plaisir de communiquer au public, & sur-tout à nos Compatriotes Luxembourgeois, la première production d'un si utile Etablissement, & nous croyons pouvoir en qualité de Citoyen, nous permettre d'inviter Messieurs de la Noblesse, du Clergé, & les autres Possesseurs aisés qui habitent le Plat-Pays de notre Duché & Comté, à donner à leurs Concitoyens & aux Laboureurs l'exemple de la culture du Treffle, qui y seroit d'une si grande utilité.

Avant de rapporter l'extrait d'un Mémoire qui renferme ce qu'il y a d'essentiel à observer sur cette culture, pour rendre notre invitation plus efficace, nous l'appuyons de quelques réflexions.

1^o. Quoique cette Province de *Luxembourg* & sur tout l'*Ardenne* nourrisse actuellement beaucoup de bétail des pâturages que le sol produit naturellement, personne ne disconvient que ces pâturages ne soient bien courts & bien maigres, peu propres par conséquent soit au parfait engrais des bêtes rouges, soit à leur faire donner tout le lait qu'on pourroit en tirer, si elles étoient mieux nourries. La petitesse & la maigreur ordinaire aux vaches d'*Ar-*